

Mettre en place la Labellisation environnementale Envol ou la certification 1.2.3Environnement

Développement Durable - RSE

🕒 DURÉE

5 demi-journées réparties sur 3 mois soit 17h30

💰 TARIFS

990 € nets Possibilité de prise en charge jusqu'à 100% par votre OPCO
Intra entreprises : nous contacter

👤 PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

pour piloter une
démarche environnementale TPE/PME tous secteurs
Matériel nécessaire pour suivre la formation à distance :
PC ou une Tablette et une connexion Internet

Partenaires



Cette formation de 5 demi-journées réparties sur 3 mois permettra d'engager votre entreprise (TPE/PME) dans la voie de la transition écologique avec une démarche simple, sans formalisme excessif et dans une logique d'amélioration continue. Elle vous permettra d'être prêt pour obtenir une reconnaissance nationale avec le label EnVol (entreprises < 50 salariés) ou la certification 1.2.3Environnement (entreprises > 50 salariés)

Objectifs

- Réaliser un état des lieux de l'entreprise et de ses impacts environnementaux.
- Elaborer une veille réglementaire environnementale et assurer son suivi.
- Construire et suivre un plan d'action environnemental comprenant des objectifs réalistes et temporellement définis.

- Evaluer l'efficacité, par la rédaction d'un bilan annuel du système de management environnemental et être force de proposition pour son amélioration.
- Atteindre le niveau 1 du management environnemental par étapes (selon la norme NFX30/205) afin d'être prêt pour obtenir le label EnVol ou la certification

Programme

■ Atelier 1. Etablir et analyser le contexte et les enjeux interne et externe de l'entreprise

- Identification des parties intéressées pertinentes prioritaires
- Identifier leurs besoins et attentes
- Identification des risques opportunités de l'entreprise (matrice SWOT et PESTEL)
- Appropriation des grandes étapes d'un système de management environnemental, rôle de la direction

■ Atelier 2. Etablir une analyse environnementale des activités, produits et service

- Réaliser la cartographie es activités
- Mettre en place une analyse environnementale préliminaire de l'ensemble des activités, produits et service dans une perspective de cycle de vie

■ Atelier 3. Connaître la réglementation environnementale et obligation de conformité

- Les grands principes du droit de l'environnement et les lois de transitions énergétiques
- La spécificité des IPCE
- Identification des flux entrants et sortants
- les différents types de déchets et leurs obligations
- recueil des textes réglementaires applicables dans la structure
- rédaction de la veille règlementaire et de la procédure de suivi

■ Atelier 4. Etablir le plan d'action environnemental

- Définition des notions d'indicateur, pilote de l'action et objectifs SMART
- Mise en place d'un plan d'action prioritaire réaliste, réalisable, défini dans le temps
- L'importance de l'engagement de la Direction et politique environnementale
- La sensibilisation et la communication environnementale interne

■ Atelier 5. Evaluer la performance, améliorer le système et le « faire-savoir »

- Les méthodes de surveillance et de mesure
- Le traitement des non-conformités
- Le principe d'amélioration continue
- Les règles de gestion documentaire
- La rédaction de la Revue bilan annuelle et l'importance des données d'entrée et de sorties
- Les moyens de reconnaissance : labels et certifications existants